

BILAN SIMPLIFIE 2024 DU SYNDICAT UNSA AP-HP I

ACTIF	2024			PASSIF	2024
	Brut	Amort.	Net		
ACTIF IMMOBILISE (I)	3 401,53 €		3 401,53 €	FONDS SYNDICAUX (I)	4 026,93 €
Actif incorporel				Réserves	3 401,53 €
Actif corporel				Report à nouveau	
Actif financier	3 401,53 €		3 401,53 €	Résultat de l'exercice	625,40 €
				PROVISIONS (II)	
ACTIF CIRCULANT (II)	- €		- €	FONDS DEDIES (III)	
Stocks et fournitures				DETTES (IV)	
Créances	- €		- €	Dettes financières	- €
				Dettes diverses	
DISPONIBILITES (III)	625,40 €		625,40 €		
COMPTE DE REGULARISATION (IV)				COMPTE DE REGULARISATION (V)	
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	4 026,93 €		4 026,93 €	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	4 026,93 €

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2024 DU SYNDICAT UNSA AP-HP I

CHARGES	2024	PRODUITS	2024
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	6 312,73 €	PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 836,60 €
Reversements de cotisations FEDE UNSA S	4 400,00 €	Cotisations	5 824,10 €
Achats	1 856,93 €	Subventions	1 012,50 €
Autres charges externes		Autres produits	
Autres services extérieurs		Transferts de charges	
Impôts et taxes		Reprises des amort. Provisions	- €
Charges de personnel			
Autres charges (frais bancaire)	55,80 €		
Dotations aux amortissements			
CHARGES FINANCIERES (II)		PRODUITS FINANCIERS (II)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)		PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	101,53 €
Engagement à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	6 312,73 €	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	6 938,13 €
SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT	625,40 €	SOLDE DEBITEUR : DEFICIT	

ANNEXE EXPLICATIVE

Le syndicat UNSA SANTE SOCIAUX PUBLIC ET PRIVE DE L'APHP a enregistré en comptabilité un excédent résultant du montant des cotisations des adhérents qui ont cru cette année de 20%. La subvention accordée par l'UD 75 UNSA Interpro permet de couvrir des charges de fonctionnement utiles à l'activité syndicale : goodies et supports de développement. Le temps syndical bénéficiant au syndicat est comptabilisé dans le tableau récapitulatif de la répartition du temps syndical entre représentants du syndicat transmis et validé par la DRH et le SG du syndicat au fur et à mesure de son évolution sur l'année. Il bénéficie de la mise à disposition de locaux sur plusieurs sites de l'APHP, ces contributions n'étant pas comptabilisées dans ses comptes. Il dispose d'un Livret A pour gérer et optimiser la trésorerie. Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau.